

Procès-verbal de la réunion tenue par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) le jeudi 27 juin 2002, à compter de 15 h 15, dans la salle des audiences publiques de la CCSN, au 280, rue Slater, Ottawa (Ontario).

Présents :

Absent :

L.J. Keen, présidente

C.R. Barnes

Y.M. Giroux

A.R. Graham

L.J. MacLachlan

M.A. Leblanc, secrétaire

I. V. Gendron, avocate-conseil principale

C.N. Taylor, rédacteur du procès-verbal

Les conseillers de la CCSN sont C. Maloney, J. Blyth, R. McCabe, B. Pearson, S. Cook, R. Lane et M. Taylor.

Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour CMD 02-M41.A est adopté sans modification.

Présidente et secrétaire

2. La présidente agit à titre de présidente de la séance et le secrétaire de la Commission fait office de secrétaire; C.N. Taylor est le rédacteur du procès-verbal.

Constitution

3. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme légalement constituée.
4. Depuis la réunion de la CCSN tenue les 22 et 23 mai 2002, les documents CMD 02-M40 à CMD 02-M49 ont été remis aux commissaires. Ils sont décrits en détail à l'annexe A.

Procès-verbal de la réunion de la CCSN tenue les 22 et 23 mai 2002

5. Les commissaires approuvent le procès-verbal de la réunion des 22 et 23 mai 2002 (référence CMD 02-M42) sans modification.

DÉCISION

Rapport sur les faits saillants

6. Il n'y a aucun fait saillant à déclarer pour la période du 7 mai au 7 juin 2002 (réf. : CMD 02-M43).
7. En ce qui a trait au CMD 02-M43.A, le personnel présente le fait saillant 2002-5, qui a été ajouté après la publication du CMD 02-M43, le 10 juin 2002. Le rapport fait le point sur les défaillances répétitives des trains de tige de la foreuse de montage à l'établissement de McArthur River de Cameco Corporation. Le problème a été signalé pour la première fois à la Commission au cours d'une audience publique en août 2001.
8. Les incidents pourraient causer des blessures aux travailleurs participant aux opérations de récupération et ont augmenté les doses de rayonnement auxquelles ils sont exposés. Les défaillances n'ont cependant causé aucune blessure.
9. En réponse aux questions des commissaires, Cameco fournit des renseignements supplémentaires sur les mécanismes de défaillance soupçonnés, les risques pour les travailleurs et les mesures prises pour trouver la cause précise du problème.
10. Le personnel indique qu'il poursuit ses analyses techniques du problème et étudie les mesures correctives supplémentaires qu'a prises Cameco. Il mentionne également que Travail Saskatchewan enquêtera sur les incidents et fera part de ses constatations à la CCSN.
11. Le personnel indique que Cameco devrait bientôt présenter une demande pour modifier son permis afin d'apporter des modifications à sa méthode d'exploitation minière. En réponse aux questions des commissaires au sujet de la demande, Cameco explique qu'elle aimerait retirer la chute de récupération du minerai et ramasser le minerai directement au sol avec une benne à godet. Cette modification réduirait les contraintes que le cycle marche-arrêt fait subir à la tête de forage et, plus important encore, limiterait les doses de rayonnement que reçoivent les opérateurs de foreuse.
12. Le personnel fait également le point sur l'état actuel des feux de forêt qui font rage près de l'établissement de McArthur River. Au moment de la réunion, des mesures de précaution étaient en place pour protéger l'installation, et les 110 employés avaient été évacués. Au matin de la réunion, les feux avaient apparemment diminué d'intensité et les employés se préparaient à retourner sur le

chantier.

Rapports d'étape :

Rapport d'étape sur les réacteurs de puissance

13. En ce qui a trait au CMD 02-M44, le personnel présente le rapport d'étape régulier sur les réacteurs de puissance.
14. Le personnel fait ressortir le point 1.1.6 du rapport concernant l'arrêt de l'unité 6 de Pickering B dans le but d'inspecter les fissures des pales de turbine sur deux arbres semblables précédemment retirés de l'unité. Il indique qu'OPG n'a toujours pas déterminé la cause profonde des fissures. Il mentionne également que des fissures semblables sur d'autres unités n'ont toujours pas été confirmées. Le problème ne pose aucun risque pour la sûreté, mais pourrait avoir un impact économique advenant la rupture d'une pale de turbine au cours de l'exploitation. Depuis, l'unité 6 a été remise en service.
15. En ce qui a trait au point 1.1.7 (centrale nucléaire de Point Lepreau), le personnel mentionne qu'il examine les conséquences de la récente décision du ministre de l'Énergie du Nouveau-Brunswick de restructurer Énergie Nouveau-Brunswick.
16. En rapport avec le CMD 02-M44.A, le personnel décrit un événement qui s'est produit à l'unité 6 de Bruce B au cours de l'opération de localisation et de repositionnement des patins d'espacement (SLAR). L'événement a créé un petit trou dans le tube de force du canal de combustible et dans le tube de cuve. Le personnel ajoute qu'il essaie d'obtenir la certitude d'OPG qu'il n'y a pas d'autres canaux de combustible endommagés par l'outil SLAR avant de redémarrer l'unité 6.

Rapport d'étape sur Énergie atomique du Canada Limitée : Autorisation de remettre en service les réacteurs MAPLE 1 et 2

17. En ce qui a trait au CMD 02-M45, le personnel remet aux commissaires le quatrième rapport d'étape sur la mise en place des conditions préalables à la remise en service des réacteurs MAPLE 1 et 2. Dans sa décision initiale prise le 15 janvier 2002 à ce sujet, la Commission exigeait d'avoir des rapports d'étape sur ce projet à chacune de ses réunions et ce, jusqu'à ce que le personnel ait autorisé la reprise du programme de mise en service.

18. Le personnel indique que 4 des 11 conditions préalables sont maintenant mises en place, 3 conditions préalables accusent du retard (c.-à-d. deux semaines ou moins) et les 4 autres sont en bonne voie de réalisation. Le personnel se dit satisfait des progrès qu'a réalisés EACL dans la mise en place des conditions préalables restantes.
19. Les commissaires demandent des renseignements supplémentaires sur les problèmes avec les moteurs pas à pas de la barre de contrôle absorbante signalés à la section 2.3 du rapport d'étape. Le personnel indique que le problème n'aurait pas d'incident sur la fonction du deuxième système d'arrêt, et qu'il sera résolu lors de la mise en service.
20. En réponse à une question des commissaires, EACL confirme qu'elle a étudié le rapport d'étape du personnel et qu'elle est d'accord avec l'information présentée.
21. Le personnel présentera un autre rapport d'étape à la réunion de la Commission qui aura lieu le 12 septembre 2002.

SUIVI

Rapport d'étape sur Énergie atomique du Canada Limitée : Autorisation de commencer la mise en service de la nouvelle installation de traitement

22. En ce qui a trait au CMD 02-M46, le personnel remet aux commissaires le quatrième rapport d'étape sur la mise en place des conditions préalables à la mise en service de la nouvelle installation de traitement (NIT) aux laboratoires de Chalk River. Dans sa décision initiale prise le 15 janvier 2002, la Commission exigeait d'avoir des rapports d'étape sur ce projet à chacune de ses réunions et ce, jusqu'à ce que le personnel ait autorisé le démarrage du programme de mise en service.
23. Le personnel indique que 3 des 6 conditions préalables sont maintenant en place et que les conditions restantes sont pour la plupart en bonne voie de réalisation.
24. En réponse à une question des commissaires, EACL confirme qu'elle a étudié le rapport d'étape du personnel et qu'elle est d'accord avec l'information présentée.
25. Le personnel présentera un autre rapport d'étape à la réunion de la Commission, qui aura lieu le 12 septembre 2002.

SUIVI

Rapports d'information

Cancer et mortalité générale à Port Hope

26. Le personnel fait référence à un rapport préparé par Santé Canada et joint au CMD 02-M47 intitulé, Cancer et mortalité générale à Port Hope, 1956-1997, juin 2002. Il explique que le rapport avait pour objectif de pousser plus loin l'analyse de la mortalité due au cancer, analyse commandée par la CCEA et réalisée par Santé Canada (Incidence du cancer à Port Hope 1971-1996, août 2000). L'étude actuelle comprend également toutes les autres causes majeures de mortalité et compare les résultats avec l'étude précédente.
27. Le personnel indique que l'étude actuelle ne fait état d'aucune augmentation du taux général de mortalité due au cancer à Port Hope par rapport au reste de l'Ontario. Il n'y a pas non plus de surmortalité suite à des cancers réputés associés à une exposition au rayonnement. Le personnel souligne que cette étude correspond à l'étude réalisée précédemment sur l'incidence du cancer.
28. L'étude note par contre une augmentation du taux de mortalité due aux maladies du système circulatoire à Port Hope et indique que ce genre de maladie est habituellement associé à la cigarette, à un mauvais régime alimentaire et au manque d'exercice plutôt qu'à une exposition à des rayonnements de faible intensité. Elle fait également état d'autres augmentations et diminutions des taux de diverses autres maladies par rapport au reste de l'Ontario.
29. En réponse à une question des commissaires, le personnel précise que les taux plus élevés observés pour les maladies du système circulatoire avaient été constatés à Port Hope et ailleurs dans les environs du comté de Northumberland.
30. Le personnel mentionne que l'étude était davantage descriptive qu'analytique, ce qui veut dire que les déterminants ou les facteurs liés ou associés au risque de maladie n'ont pas été examinés.
31. Les commissaires demandent au personnel si l'intervalle de confiance de 95 % utilisé dans l'étude était approprié. Le personnel répond que cet intervalle est la norme dans les études épidémiologiques de ce genre. Il indique également que l'étude a été réalisée par des chercheurs de renommée internationale dans le domaine de la surveillance du cancer, et qu'un comité de pairs formé d'épidémiologistes éminents et impartiaux du milieu universitaire a jugé que l'étude était rigoureusement scientifique.

32. Le personnel conclut qu'en raison de la vocation industrielle de Port Hope, il pourrait s'avérer utile de surveiller périodiquement l'incidence du cancer et la mortalité générale à l'aide de statistiques recueillies régulièrement. Il ne recommande pas d'études analytiques pour l'instant compte tenu des résultats de la présente étude.
33. En réponse aux questions des commissaires au sujet des prochaines étapes, le personnel répond que le suivi relève de la province et des services de santé locaux, qui doivent fournir régulièrement des évaluations de la santé de leurs collectivités. Le personnel souligne que la CCSN ne prendra aucune mesure par suite des résultats de l'étude et n'effectuera aucune étude complémentaire de la santé tant que sa politique de recherche dans ce domaine ne sera pas déterminée.
34. Les commissaires demandent au personnel comment sera publiée et diffusée l'étude. Le personnel indique que les municipalités et les services de santé locaux ont reçu des copies du rapport avant sa publication officielle. Les groupes d'intérêts locaux en ont également reçu une. Le personnel de la CCSN n'a pas l'intention de tenir de réunions publiques ni de faire des présentations sur cette étude, mais il serait prêt à participer à des activités de ce genre si on le lui demandait.

Plan réglementaire de transition de la CCSN

35. En ce qui a trait au CMD 02-M48, le personnel présente un rapport d'étape sur le *Plan réglementaire de transition de la CCSN*. Le plan a été élaboré à la suite de la mise en oeuvre de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* en mai 2000 et était documenté à l'origine dans le CMD 00-M19.
36. Le personnel indique que, depuis mai 2000, la Commission a fait des ajouts et a apporté des modifications au Plan de transition, et que plusieurs des exemptions initiales sont maintenant expirées. Il mentionne qu'un petit nombre des exemptions transitionnelles demeureront valides jusqu'en 2006.
37. Les commissaires demandent des précisions sur la date à laquelle se terminera la période de transition. Le personnel croit que le Plan de transition prendra fin lorsque le dernier élément de la version actuelle sera terminé (en plus des prolongements que la Commission pourrait décider d'approuver plus tard). Il est d'avis que toute nouvelle exemption ferait partie du processus normal de

changement réglementaire et qu'il ne serait pas nécessaire de l'ajouter au Plan de transition.

38. Le personnel présentera un autre rapport d'étape sur le Plan de transition dans un an.

SUIVI

Clôture

39. La partie publique de la séance est levée à 16 h 14. La séance se poursuit à huis-clos.

Huit-clos

Sécurité nucléaire : Examen de l'ordonnance 01-1

40. Le paragraphe 4 de l'ordonnance 01-1 de la CCSN précise que la Commission procédera à un examen des dispositions et de l'application de la présente ordonnance dans les neuf (9) mois suivant la prise de l'ordonnance. En rapport avec le CMD 02-M49 et le CMD 02-M49.A, le personnel présente aux commissaires des renseignements à jour sur l'ordonnance 01-1 de la CCSN (émise le 19 octobre 2001) et fait des recommandations concernant des révisions.

41. La Commission accepte la recommandation du personnel de laisser l'ordonnance en place et de l'examiner à nouveau dans neuf mois.

DÉCISION

42. La Commission accepte la recommandation du personnel d'ajouter des exclusions particulières à l'ordonnance 01-1.

DÉCISION

43. La Commission accepte la recommandation du personnel de modifier le paragraphe 2 de l'ordonnance (personnes autorisées aux fins de la présente ordonnance) afin de remplacer le directeur exécutif, Bureau des affaires réglementaires par le directeur général, Direction de l'évaluation et de l'analyse; de remplacer le directeur exécutif, Bureau des affaires réglementaires par le vice-président, Direction générale des opérations et d'enlever le Secrétaire de la Commission.

DÉCISION

44. En ce qui a trait à la recommandation du personnel formulée dans le CMD 02-M49.A, la Commission décide d'apporter la modification proposée à l'ordonnance 01-1 de la CCSN.

DÉCISION

45. Les parties touchées par l'ordonnance 01-1 seront avisées par écrit des décisions susmentionnées de la Commission. L'ordonnance est un document public. Cependant, l'Annexe contient des

renseignements réglementés (assujettis aux exigences des articles 21 à 23 du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*). Par conséquent, l'annexe n'est pas un document public.

SUIVI

Présidente

Rédacteur du procès-verbal

Secrétaire

ANNEXE A

CMD	DATE	No de dossier
02-M40 Avis de convocation	2002-05-21	(1-3-1-5)
02-M41 L'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire qui aura lieu le jeudi 27 juin 2002, dans la salle des audiences publiques, au 14e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario). La réunion se tiendra après la clôture des audiences publiques prévues pour cette même journée.	2002-06-12	(1-3-1-5)
02-M41.A Mise à jour de l'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire qui aura lieu le jeudi 27 juin 2002, dans la salle des audiences publiques, au 14e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario). La réunion se tiendra après la clôture des audiences publiques prévues pour cette même journée.	2002-06-24	(1-3-1-5)
02-M42 Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire tenue les 22 et 23 mai 2002	2002-06-11	(1-3-1-5)
02-M43 Rapport des faits saillants no 2002-5	2002-06-10	(1-3-1-5)
02-M43.A Rapport des faits saillants no 2002-5 - Mise à jour	2002-06-20	(1-3-1-5)
02-M43.A1 Rapport des faits saillants no 2002-5 - Exposé oral par Cameco Corporation	2002-06-27	(1-3-1-7)
02-M44 Rapport d'étapes sur les centrales nucléaires	2002-06-10	(1-3-1-5)
02-M44.A Rapport d'étapes sur les centrales nucléaires	2002-06-19	(1-3-1-5)
02-M45 Rapport d'étapes sur Energie atomique du Canada limitée : L'autorisation de reprendre la mise en service des réacteurs MAPLE 1 et 2	2002-06-11	(26-1-62-0-0)

- 02-M46 2002-06-11 (24-1-3-0)
Rapport d'étapes sur Énergie atomique du Canada limitée : L'autorisation de commencer la mise en service de la nouvelle installation de traitement
- 02-M47 2002-06-10 (34-7-536-1)
Cancer et mortalité générale à Port Hope, 1956-1997
- 02-M48 2002-06-10 (1-1-19-0)
Le plan de transition en matière de réglementation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire
- 02-M49 2002-06-07 (1-11-21-3)
Sécurité nucléaire : Revue de l'ordonnance 01-1
- 02-M49.A 2002-06-07 (1-11-21-3)
Sécurité nucléaire : Revue de l'ordonnance 01-1 - Renseignements supplémentaires